

BARÈME DES HONORAIRES (dont TVA 20% incluse)

SARL CROISSANCE IMMO

BARÈME calculé sur le prix de vente Net Vendeur
pour les mandats simple et exclusif

À la charge du vendeur
sauf convention contraire précisée dans le mandat

VENTE D'UN BIEN À USAGE D'HABITATION

(appartement, maison, loft, châlet, terrain à bâtir, péniche)*1

PRIX DE VENTE NET VENDEUR

TAUX T.T.C.

0 à 50.000€	Forfait 5.000 € T.T.C.
50.001 € à 100.000 €	7,00%
100.001 € à 250.000 €	6,00 %
250.001 € à 500.000 €	5,50 %
> 500.001 €	5,00 %

(*1) Dans le cadre de la vente d'un terrain à bâtir ou d'une construction issu d'un projet de division et/ou de division de bâti, gérée par nos soins, avec remboursement par l'agence des frais de géomètre et de diagnostics, hors études de sol, les honoraires seront établis sur demande après étude du dossier.

Honoraires actualisés le 6 janvier 2022 pour tous nouveaux mandats